

Newsletter du 12 novembre 2019

Événement OHADAC: Allocution de Sir Dennis BYRON lors du colloque sur le Centre d'arbitrage et de médiation OHADAC /24 Octobre 2019 / *Pointe-à-Pitre, Guadeloupe*



Grande personnalité caribéenne, Sir Dennis BYRON est un soutien de longue date du projet OHADAC.

Sir Dennis BYRON est membre du Conseil privé de sa majesté la Reine Elizabeth II depuis 2004. Il est l'ancien Président de la Cour Caribéenne de Justice, partenaire du projet OHADAC, ainsi que du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, établi par les Nations-Unies à Arusha, en Tanzanie, pour juger les personnes responsables des actes de génocide commis sur le territoire du Rwanda entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

Sir Dennis BYRON a débuté sa carrière en tant que *Barrister* puis magistrat auprès de la Cour Suprême de la Caraïbe orientale. Il a joué un rôle clé dans la mise en place des programmes de réforme de la justice dans la Caraïbe anglophone à la fin des années 90. Grâce à ces réformes, un Code de procédure civile a été introduit en 2000 ; un code d'éthique pour les magistrats a été adopté ; ainsi que des mécanismes innovants d'administration des procédures, qui ont permis une réduction de leur durée et de leur coût, garantissant ainsi un meilleur accès à la justice.

Son engagement et son apport décisif à la mise en place d'un corps de magistrats d'un haut niveau de professionnalisme l'ont conduit à être nommé Président de la Cour Caribéenne de Justice, poste qu'il a occupé de 2011 à 2018.

Grande figure de la défense des droits de l'homme, Sir Dennis BYRON a également conduit des missions au Zimbabwe pour l'Institut des Droits de l'Homme de l'Association Internationale du Barreau (*International Bar Association*), avant d'être nommé en 2004 Juge au sein du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (« TPIR ») constitué par les Nations-Unies à Arusha (Tanzanie). Il a ensuite agi en qualité de Président du TPIR de 2007 à 2011.

Dans un discours remarqué, Sir Dennis BYRON a souligné les avancées du projet OHADAC dans sa première phase, les difficultés qui demeurent en matière d'intégration régionale, et les besoins de la Caraïbe en des mécanismes de résolution des litiges fiables, transparents et accessibles :

Sir Dennis Byron rappelle le mémorandum de coopération signé entre la Cour Caribéenne de Justice, lorsqu'il en était Président, avec l'OHADAC, convaincu que l'OHADAC serait un « champion » du procédé d'intégration de l'économie des Caraïbes. La communauté caribéenne a basé ses aspirations de croissance sur le concept de l'intégration régionale

Toutefois, ce procédé est lent et difficile, car même si de nombreux Etats ont procédé à la signature du traité, la perception de l'intérêt national est plus importante que le « travailler ensemble », et les lois modèles ne sont toujours adoptées par de nombreux Etats de la région, alors même que la sécurité juridique est capitale pour l'intégration régionale.

La vision de l'OHADAC est large, car elle couvre les Îles de la Caraïbe mais aussi les pays d'Amérique centrale et latine - plus de 200 millions de personnes - ce qui donne de la crédibilité et de la dimension au projet, nécessaires pour donner confiance aux entrepreneurs. Aujourd'hui, ces derniers ont recours aux centres d'arbitrages situés à Londres ou à New York. Le futur centre OHADAC aura les mêmes standards de qualité, d'indépendance et de compétence.

En tant qu'ancien directeur de l'association de la chambre internationale d'arbitrage pour les îles anglophones, j'ai constaté que les Etats de la zone OHADAC tentaient toujours d'établir un centre dans chacun de leur pays, qui rentretrait en compétition. Le succès du futur centre d'arbitrage sera justement de se situer à un niveau supérieur, d'être un centre commun aux différents Etats.

Sir Dennis Byron se réjouit du soutien de la CCI au projet, soutien capital et nécessaire à son succès.